

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 29 JANVIER 2015 A 20H30.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoints :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	non	Mme FOURCROIX Aïcha		
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	non	Mme GODENNE		
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. Mme VOISIN Johanna	oui			
20. M FOURNIVAL Anthony	oui			
21. M REINERT Charles	oui			
22. M ROTH Kévin	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	oui		oui	
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. Mme SEURIN Sylvie	oui			
<b>Totaux présences, absences et pouvoirs</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CHAUMERLIAC.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°17/2014 à 21/2014).

**Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 20/11/2014 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

**1. Assainissement, fixation du montant de la taxe 2015 perçue sur les consommations d'eau :**

Comme chaque année, le Conseil Municipal a fixé le montant de la taxe d'assainissement perçue sur les consommations d'eau. Ce tarif fixé en début d'année civile s'appliquera à la facture émise au cours de l'été 2015 et durant l'hiver 2015-2016.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (abstention de M FISSEUX et contre Mme SEURIN), a fixé le montant de la taxe pour l'année 2015 à 2,20€,
- à la majorité (abstention de M FISSEUX et contre Mme SEURIN), a pris acte que cette recette sera portée au budget 2015 et 2016 du service d'assainissement en section d'exploitation.

**2. Subvention de fonctionnement demande auprès de Conseil général du Val d'Oise :**

Dans le cadre du soutien au fonctionnement des médiathèques, le Conseil Général peut accorder une aide à la Commune.

En 2015, la demande de subvention portera sur la poursuite des actions inscrites dans le projet pédagogique et d'animation de la médiathèque.

**Le Conseil municipal,**

- à l'unanimité, a validé cette demande,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à déposer ce dossier de subvention,
- à l'unanimité, a pris acte que les dépenses et les recettes correspondantes seront portées au budget 2015 de la Commune.

**3. Personnel, suppression de deux postes d'adjoints administratifs de 1 ère classe au sein des services administratifs :**

Suite à un départ à la retraite à compter du 01 décembre 2014, un poste d'adjoint administratif principal de première classe en poste au sein des services administratifs de la mairie a été fermé.

Suite à une mutation vers une autre collectivité à compter du 19 janvier 2015, un poste d'adjoint administratif principal de première classe en poste au sein des services administratifs de la mairie a été fermé.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la suppression des deux postes décrits ci-dessus selon les conditions exposées.

**4. Personnel, création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe au guichet unique de paiement :**

Suite à une mutation interne au sein des services communaux, un poste d'adjoint administratif de seconde classe a été créé au sein du guichet unique de paiement (GUP).

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif de seconde classe à compter du 01/03/2015 au sein du guichet unique de paiement,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2015 et aux suivants.

**5. Personnel, tableau des effectifs arrêté au 01 janvier 2015 :**

Suite à différentes créations et suppressions de poste, le tableau des effectifs qui a été actualisé.

**Le Conseil municipal,**

- à la majorité (abstention de FISSEUX et de Mme SEURIN), a arrêté le tableau des effectifs dressé au 01 janvier 2015,
- à la majorité (abstention de FISSEUX et de Mme SEURIN), a pris acte de l'incidence de ces modifications sur le budget M14 et M49 au titre de l'année 2015.

**6. SIMVVO, demande adhésion de la Commune de Moussy :**

Suite à la décision positive du conseil d'administration du SIMVVO du 08 décembre 2014 concernant l'intégration de la Commune de Moussy, chaque Commune adhérente au SIMVVO doit se prononcer sur cette décision

**Le Conseil municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé l'intégration de la Commune de Moussy dans le SIMVVO.

**7. Débat sur les orientations budgétaires 2015 :**

Les orientations budgétaires 2015 ont été présentées par M le Maire, au nom de la majorité municipale.

**8. Question diverse : suppression d'un poste d'agent du patrimoine de 1 ère classe et création d'un poste d'agent du patrimoine de seconde classe :**

Suite à une mutation d'un agent titulaire en poste à la médiathèque, un nouvel agent a été recruté. Il assure les mêmes missions mais sur un autre grade.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de première classe à compter du 01/04/2015 au sein de la médiathèque,
- à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de seconde classe à compter du 01/04/2015 au sein de la médiathèque 01/03/2015
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2015 et aux suivants.

**9. Question diverse : création d'un poste d'adjoint d'animation de seconde classe :**

Suite à la réorganisation partielle de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) lié essentiel au TAP, un nouvel animateur polyvalent a été recruté soit pour l'ALSH, soit pour le club adolescents en fonctions des périodes de l'année.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint d'animation de seconde classe à compter du 01/04/2015 au sein de la structure ALSH et club adolescents,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2015 et aux suivants.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10.

A Presles, le 30 janvier 2015.

Le Maire : Pierre BEMELS.